SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Conseil d'administration du SNIPO

8 septembre 2026

Paris

SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Rappel droit de la concurrence

- Les participants aux réunions du SNIPO s'engagent au respect des obligations légales résultant du droit de la concurrence interne et communautaire.

- Ils s'interdisent en conséquence toute discussion, communication ou échange d'informations sensibles, visant à servir une quelconque stratégie industrielle et commerciale.

Ordre du jour

Point Conjoncture

- Disponibilité en œufs et bilan des canicules ;
- Focus importations ;
- Point IAHP.

Préparation CA CNPO

- Bilan de la loi d'urgence agricole ;
- Position sur la stratégie élevage UE / fin des cages et ovosexage ;
- Bilan carbone de l'œuf et réflexion autour d'une stratégie de décarbonation ;
- Proposition Synalaf – Mise à l'abri des poules et risque IAHP ;
- Point sur les 30 ans du CNPO ;
- Construction d'un argumentaire pour les porteurs de projet.

Dossiers SNIPO

- Arrêté sécheresse et impacts pour les activités Œufs/ovoproduits ;
- Contrôles DGCCRF sur l'appellation « jaune d'œuf » ;
- Nouvelle Cotation ;
- Point Emballages ;
- Suite réunion DGCCRF sur l'application d'Egalim.

Point conjoncture

L’indice ITAVI qui repart à la hausse

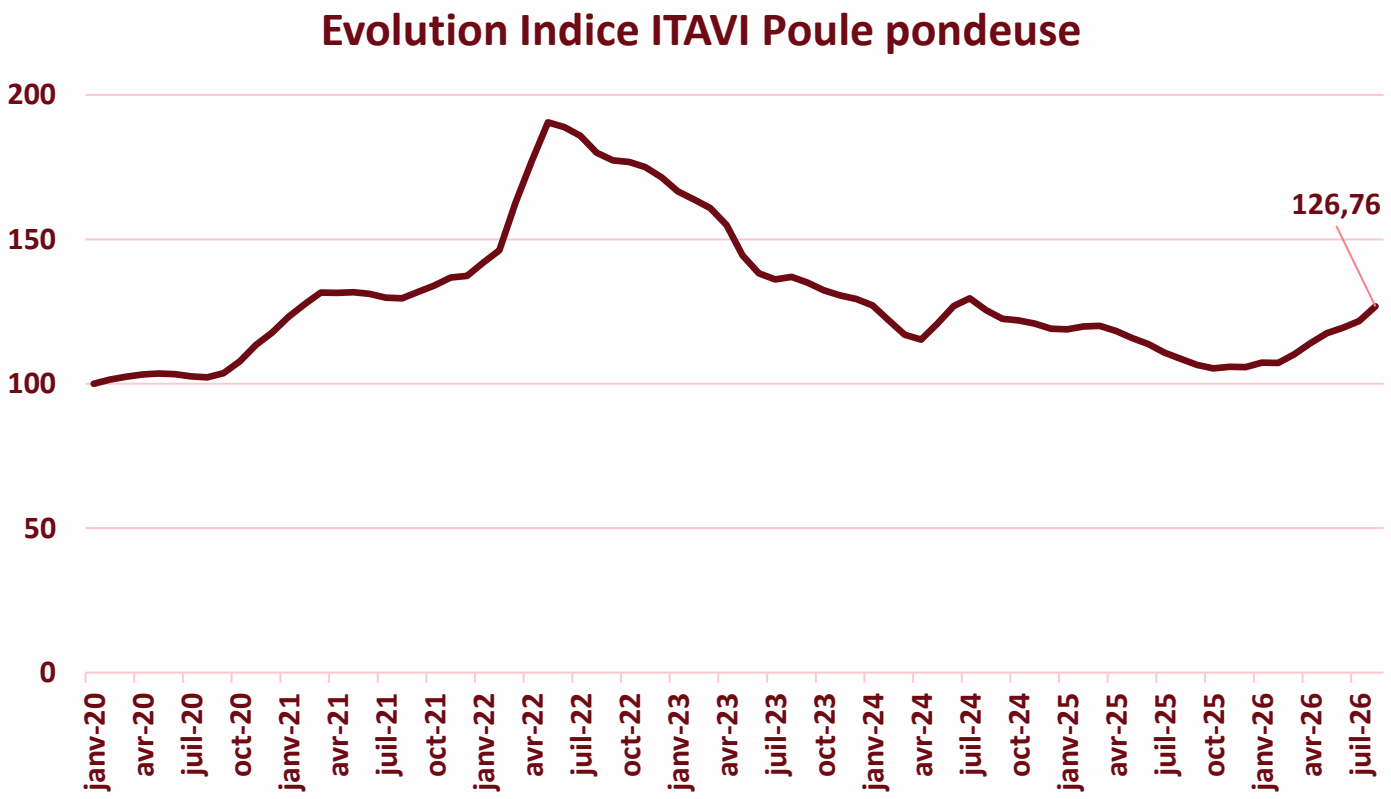

- ⇨ **Indice aout 2026 : 126,76**
- ⇨ **+4% vs juillet 2026**
- ⇨ **+18% vs janvier 2026**
- ⇨ **+17% vs aout 2025**

Marché des œufs – Panels Nielsen & Kantar

Point Conjoncture

Début 2026, augmentation des achats des œufs en cage et au sol

ITAVI

évolution des achats %7M 2025/2026

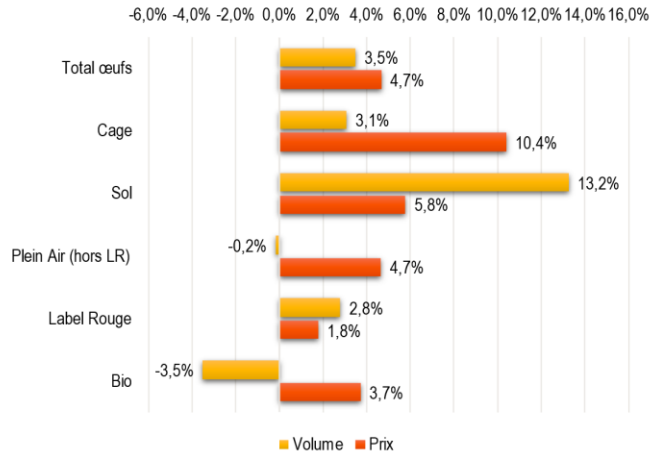

Part de marché de la consommation d'œufs coquille en GMS (source : Worldpanel)

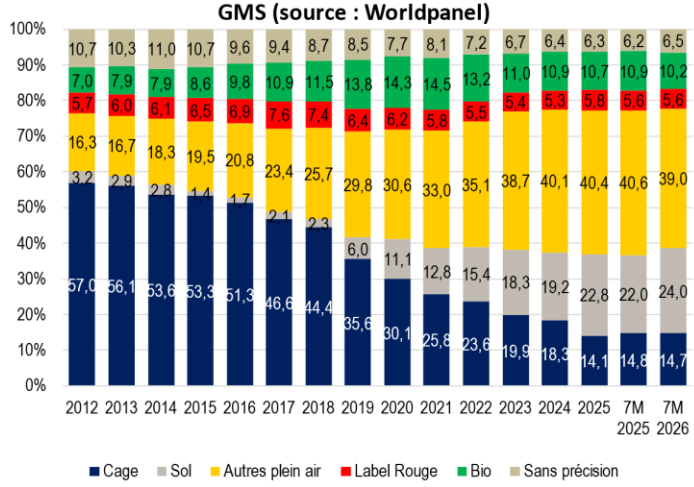

Source : Itavi d'après Worldpanel by Numerator pour FranceAgriMer

16/06/2026 Conseil d'administration CNPO - marchés et conjoncture 22

Nielsen :

Moyenne 2026 :

⇨ **+9,4% en CA, + 3,8% en volume**

Moyenne Juin-Juillet-Aout :

⇨ **+7,6% en CA, +2,5% en volume**

Importations d'œufs et d'ovoproduits

Point Conjoncture

Importations d'oeufs coquille par la France :

- Importations 6 mois 2026 : **51 077 teoc**, **+23,7%** vs 6 mois 2025 (+10kteoc)
- Principales évolutions 2026 vs 2025 :
  - Espagne : **+4 548 teoc** (+26%)
  - Belgique : **+3 241 teoc** (+72%)
  - Pologne : **+1 660 teoc** (+17%)
  - Portugal : **+963 teoc** (+107%)
- Importations Pays tiers :
  - Chine : 181 teoc (+104%)
  - Ukraine : 123 teoc (+811%)
  - Turquie : 62 teoc

Importations d'ovoproduits par la France :

- Importations 6 mois 2026 : **44 162 teoc**, **+0%** vs 6 mois 2025 ;
- Principales évolutions 2026 vs 2025 :
  - Belgique : **+1 648 teoc** (+34%)
  - Etats-Unis : 384 teoc (vs 0 en 2025 ; en jaune liquide)

Importations d'œufs par la France – 6 mois 2026 (en teoc)

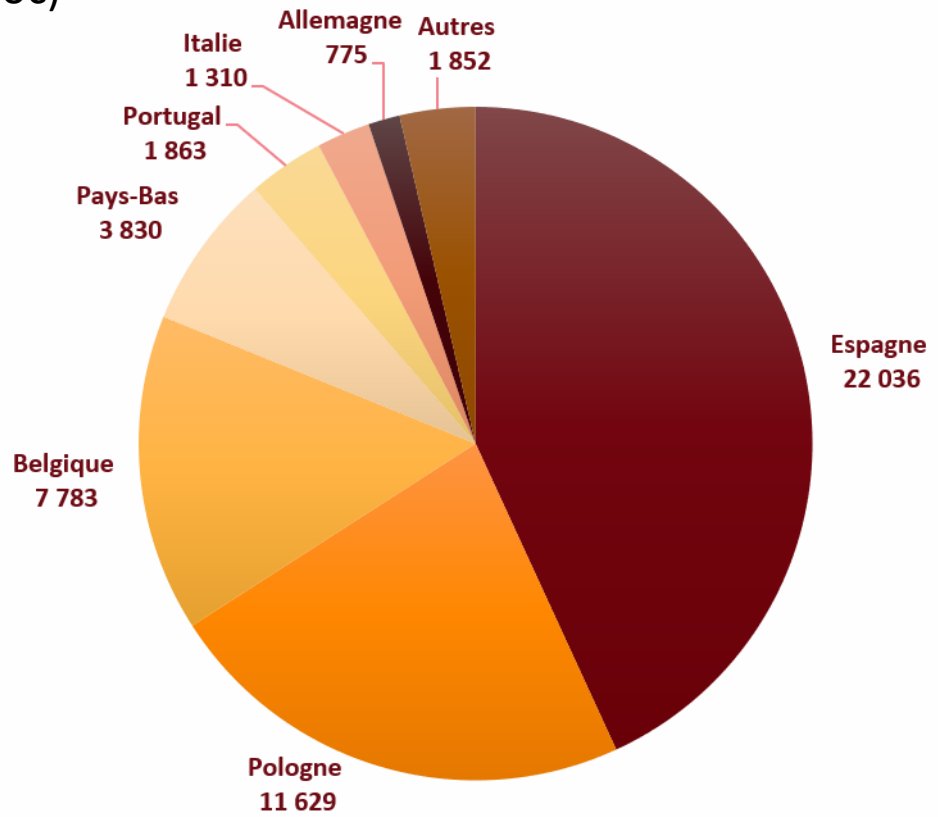

Source : Douanes françaises

Disponibilité en œufs – Impacts sècheresse


Le Monde FR

Menu Ukraine Allemagne International Planète Politique Société Économie Idées Culture Le Goût du Monde Sciences Sport Pixels

ÉCONOMIE • AGRICULTURE & ALIMENTATION

«Les poules ont étouffé » : des œufs moins nombreux et plus petits, le double effet de l'été caniculaire en France

Les épisodes de fortes chaleurs ont révélé les inégalités d'adaptation des élevages, alors que jusqu'à 2 % du cheptel est mort lors de la seule vague de juin. Au-delà de la surmortalité, la chaleur entraîne aussi une baisse de la ponte et des œufs de plus petit calibre, soit autant de pertes pour les éleveurs.

Par Sacha Leclère
Publié le 24 août 2026 à 05h00, modifié le 24 août 2026 à 12h22 · Lecture 4 min. · Read in English

- Enquête CNPO : 700 000 poules mortes lors de la canicule fin juin/début juillet ;
- Nombreuses sollicitations médiatiques pendant l'été.

⇨ **Pour échanges : Quelle situation pour la rentrée ?**

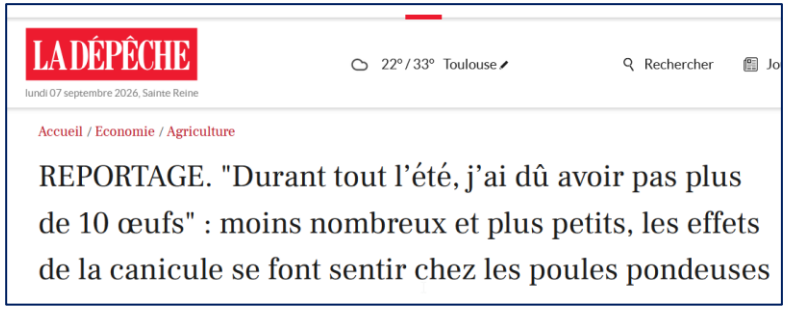
LA DÉPÊCHE

lundi 07 septembre 2026, Sainte Reine

22° / 33° Toulouse Rechercher

Accueil / Economie / Agriculture

REPORTAGE. "Durant tout l'été, j'ai dû avoir pas plus de 10 œufs" : moins nombreux et plus petits, les effets de la canicule se font sentir chez les poules pondeuses


franceinfo: TV Radio

Canicule : les fortes chaleurs aggravent la pénurie d'œufs en France

Publié le 14/08/2026 15:15

voir plus tard 46 commentaires partager

JT de 13h du Vendredi 14 août 2026
France 2


Capital
1er site économique de France

Fil d'infos | Économie et Société Business Votre argent Immobilier Vie au travail Votre retraite Conso Auto

Accueil > Conso > Actu conso

Canicule : 700 000 poules pondeuses sont mortes cet été, une pénurie d'œufs à venir ?

Alors que les deux épisodes caniculaires qui ont traversé la France ont conduit à la mort de 700 000 poules pondeuses cet été, ces chaleurs ont également eu des conséquences sur la production d'oeufs. Et ce, alors que la demande s'accroît considérablement.

IAHP

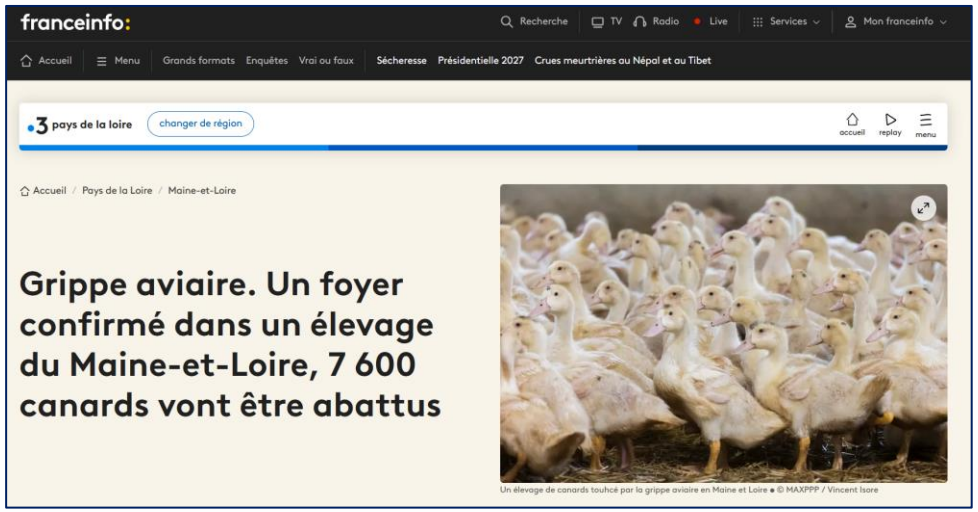



Deux nouveaux foyers d'IAHP ont été confirmés hier soir à proximité du précédent dans le département du Maine-et-Loire. En conséquence la zone réglementée mise en place autour du 1er foyer confirmé le 31 août sera légèrement étendue.
La France compte donc à ce jour 3 foyers d'IAHP en élevage pour cette saison 2026/2027.

Ces 2 foyers nouveaux sont :

- *foyers N°2 : élevage de 2500 canards vaccinés en fin d'engraissement, situé à 1.5 km du foyer N°1 (dans sa zone de protection), commune de La Lande-Chasles;*
- *foyers N°3 : élevage de 9960 canards reproducteurs (non vaccinés), situé à 8 km du foyer N°1 (dans sa zone de surveillance), commune de Mouliherne.*

Bilan de la loi d’urgence agricole

Loi d'urgence agricole

- **Loi définitivement adoptée et promulguée**, à la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 14 août 2026 ;

- Texte final : composé de 61 articles, contre 23 dans la version initiale ;

- Sur la **décision du Conseil constitutionnel :**
  - Article 46 – Régime juridique des élevages : **suppression de la possibilité de limiter certaines procédures** d'information et de participation du public **aux seules personnes résidant à proximité du projet**. Validation du reste de l'article ;
  - Article 55 – Rémunération des agriculteurs / information du consommateur : **article intégralement censuré** en tant que cavalier législatif, prévoyait notamment une **expérimentation sur l'information du consommateur concernant le prix payé aux producteurs.**





Loi d’urgence agricole

- **Article 46** (anciennement article 17) : Ordonnance ICPE
  - **Le Gouvernement est autorisé à recourir aux ordonnances pour créer un nouveau régime juridique couvrant l'ensemble du cycle de vie des élevages d'animaux** (mise en service, exploitation, contrôle, cessation).
  - **Ce régime vise à transposer la directive européenne (UE) 2024/1785 sur les émissions industrielles (dite "IED modifiée")**. Ces ordonnances définiront notamment les principes de classement dans la nomenclature environnementale en fonction des dangers (pollution de l'eau, de l'air, des sols). Elles adapteront également les procédures applicables à l’évaluation environnementale, les compétences de police administrative et les sanctions en cas de manquements.

⇨ **Position du Bureau CNPO** : pousser pour une application rapide du texte notamment en vue des élections présidentielles (message à porter au Space).

Loi d'urgence agricole

- **Article 52** pour renforcer l'encadrement des contrats entre les producteurs agricoles et leurs acheteurs afin **de mieux protéger le revenu des agriculteurs :**

  - **Délai de 4 mois pour conclure le contrat ou l'accord-cadre**, pouvant être porté à 6 mois par accord interprofessionnel étendu ;
  - **Durée minimale de principe de 3 ans**, susceptible d'être adaptée ;
  - Recours renforcé à la médiation en cas de blocage ;
  - Protection spécifique des producteurs récemment installés ou engageant une nouvelle production ;
  - Obligation de se référer aux indicateurs de coûts de production élaborés par les interprofessions, sauf justification expresse du recours à d'autres indicateurs ;
  - **Nouvelles sanctions en cas de contournement d'une organisation de producteurs** disposant d'un mandat de négociation.

- Les contrats pluriannuels en cours seront mis en conformité lors de leur renouvellement

Loi d'urgence agricole

- **Article 58** : **Tunnel de prix**
  - Mécanisme des « tunnels de prix » : prévoit l'encadrement du prix contractuel entre une borne minimale et une borne maximale ; la borne basse ne pouvant être inférieure à l'indicateur de référence des coûts de production ;
  - La loi permet d'expérimenter, pour certains produits agricoles, un **modèle obligatoire de clause de tunnel de prix, pour une durée de 5 ans**, renouvelable une fois ;
  - Expérimentation décidée par décret du Gouvernement, mais **pris sur avis conforme de l'interprofession compétente ;**
  - En l'absence d'avis de l'interprofession dans un délai de six mois, le Gouvernement pourra néanmoins lancer l'expérimentation.

⇨ Vigilance à avoir au niveau du CNPO, qui peut se prononcer sur le lancement ou non de l'expérimentation, ou s'opposer à son renouvellement au bout de 5 ans.

Stratégie UE Bien-être animal

Stratégie UE Bien-être animal



- Publication le 7 juillet de la Stratégie Elevage de la Commission européenne ;
- Plusieurs éléments clés pour le secteur de la volaille et des œufs :
  - Fin des cages, fin de l'abattage des poussins mâles de un jour : « D'ici fin 2026, la Commission entend proposer une révision ciblée des règles relatives au bien-être animal pour les poules pondeuses et les poulets de chair, **axée sur la suppression progressive des cages**, des indicateurs pratiques de bien-être à la ferme, **la fin de l'abattage systématique des poussins mâles** et des exigences d'importation équivalentes » ;
  - Etiquetage œufs : « Sur la fin de l'abattage des poussins mâles de un jour, la Commission étudiera la possibilité d'actualiser les règles relatives au marquage des œufs afin de mieux informer les consommateurs, y compris dans les pays tiers, des progrès réalisés par les éleveurs ».
  - Financement de la transition : « La Commission européenne examinera l'option de créer un potentiel instrument financier dédié au secteur de l'élevage afin de combler le déficit de financement des investissements (durabilité, et bien-être animal, notamment la transition vers la fin des cages). La Commission examinera avec la BEI la possibilité d'accorder un accès préférentiel aux prêts aux agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes d'élevage sans cages, en fonction des résultats de la révision législative.

Stratégie UE Bien-être animal

Sur la Fin des cages :

- La Commission européenne a confirmé son **intention de présenter, d'ici la fin de l'année, une révision des règles applicables aux poules pondeuses** et aux poulets de chair. A priori, plusieurs scénarios envisagés par la Plateforme pour le BEA :
  1) scénario léger : suppression progressive des cages pour les poules pondeuses et les poulettes commerciales
  2) scénario modéré : extension aux reproducteurs
  3) scénario ambitieux : extension aux reproducteurs et grands-parentaux

- Plusieurs États membres ont insisté sur la nécessité de **concilier l'évolution des exigences avec la viabilité économique des filières** : la **France** a notamment appelé à maintenir un équilibre entre les attentes sociétales et la compétitivité des élevages, tandis que la **Pologne** s'est opposée à la suppression progressive des cages pour les poules pondeuses, estimant que de nouvelles exigences pourraient accélérer les cessations d'activité.

Stratégie UE Bien-être animal

Sur l'Ovosexage :

- La Plateforme pour le BEA précise que :
  - La transition entraînera une hausse des coûts de production, variables selon l'état d'avancée des Etats membres ;
  - Selon l'étude, les États membres ayant déjà engagé cette transition pourraient bénéficier d'un avantage concurrentiel par rapport à ceux devant encore réaliser les investissements nécessaires ;
  - L'UE deviendrait également leader sur les technologies de sexage in ovo ;
  - L'étude préconise **une transition de 3 à 8 ans** afin de permettre une augmentation limitée des coûts de production.

Sur les indicateurs de BEA :

- La Plateforme pour le BEA propose 3 scénarios, avec des **périodes de transition de 3 ou 5 ans** :
  1) scénario léger : 1 seul indicateur de collecte de données
  2) scénario modéré : 2 indicateurs de collecte de données
  3) scénario ambitieux : 3 indicateurs de collecte de données

Sur les normes d'équivalence de bien-être animal pour les importations

- Deux scénarios sont envisagés dans le cas des poules pondeuses
  1) léger pour les oeufs uniquement
  2) modéré en incluant les ovoproduits

Stratégie UE Bien-être animal

Positions du Bureau du CNPO :

- **Point de vigilance sur l'étiquetage des œufs** : problématique de faisabilité, multiplication des mentions obligatoires, difficilement compréhensible pour les consommateurs mais différenciant pour les œufs français ;
- Concernant les éventuels **financements pour la fin de la cage au niveau UE** : position CNPO en **défaveur d'un dispositif d'aide financière** pour des raisons d'équité entre éleveurs et pour maintenir la dynamique de transition sans attendre d'éventuelles aides ;
- Concernant la **période de transition pour la fin de la cage** : fixer 10 ans ;
- Concernant la **période de transition pour l'ovosexage** : le plus rapidement possible (plus rapide que l'échéance de 3 à 8 ans envisagée par la Commission) ;
- Pour maintenir une différenciation sur les œufs français : suggestion d'**ajouter la vaccination obligatoire contre les salmonelles dans le cahier des charges Œuf de France** (réassurance des acheteurs sur la qualité sanitaire des œufs FR).

Stratégie UE Bien-être animal

Relation vis-à-vis des ONG:

- Suite à la publication, CNPO sollicité par 2 ONG :
  1) **Anima** pour une collaboration et un **lobbying commun au niveau européen** sur la Fin de la cage, l'ovosexage et les clauses miroirs ;
  2) **CIWF** pour l'organisation commune d'une **table ronde au SPACE** sur la Fin de la cage en France et/ou en Europe.

⇨ **Position du Bureau CNPO** : maintenir un dialogue sans s'associer à des démarches de lobbying/communication sur ce sujet. Porter avant tout le sujet de l'ovosexage (harmonisation UE).

Bilan carbone de l’oeuf

Bilan carbone et décarbonation

Prépa CA CNPO

- Constat : l'œuf est l'une des protéines les plus bas carbone ;
- Mais :
  - La filière est en croissance, le bilan carbone total va mécaniquement augmenter ;
  - La transition vers les systèmes alternatifs à plus forts facteurs d'émission se poursuit.


Sciences

Animaux & Biodiversité | Archéologie & Paléontologie | Géologie | Maths, physique et chimie | Espace & Astronomie

Réservé aux abonnés

La production des œufs bio émet-elle vraiment deux fois plus de CO2 que ceux produits en batterie ?

Par Quentin Benoist

Publié le 06/08/2026 à 16h49, mis à jour le 07/08/2026 à 17h57

Suivre sur Google

- Proposition du CNPO de **lancer une démarche collective au sein de la filière** œuf sur le sujet de la décarbonation ;

- Position du Bureau du CNPO : **Avis favorable pour créer un GT dédié** pour a minima **établir des éléments de langage commun** et réfléchir à une potentielle trajectoire de décarbonation. Point de vigilance sur la comparaison avec les autres produits afin de ne pas nuire aux autres filières d'élevage

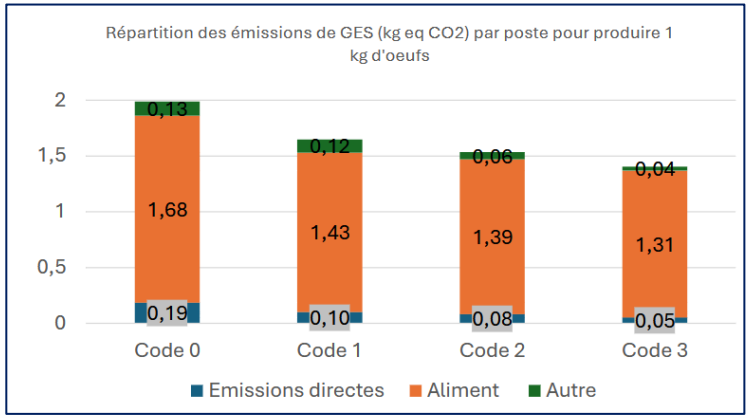

⇨ **Quelle position/participation du SNIPO ?**

Proposition Synalaf – Parcours réduit

Proposition Synalaf – Parcours réduit

Réglementation actuelle :

1. **En niveau modéré :**
   - Dans les ZRP : mise à l'abri des pondeuses élevées en plein air en bâtiment fermé. Les poules élevées en plein air peuvent être placées sur un parcours réduit sur autorisation préalable du préfet (DDPP) en cas de problème de bien-être animal ;
   - Dans le reste du territoire : pas de mesure de mise à l'abri.
2. **En niveau élevé**, dans toute la France :
   - Mise à l'abri des pondeuses élevées en plein air en bâtiment fermé. Les poules élevées en plein air peuvent être placées sur un parcours réduit sur autorisation préalable du préfet (DDPP) en cas de problème de bien-être animal.

Proposition Synalaf (modification en vert) :

1. **En niveau modéré :**
   - Dans les ZRP : mise à l'abri des pondeuses élevées en plein air en bâtiment fermé. Les poules élevées en plein air peuvent être placées sur un parcours réduit sur autorisation préalable du préfet (DDPP) en cas de problème de bien-être animal ;
   - Dans le reste du territoire : pas de mesure de mise à l'abri.
2. **En niveau élevé**, dans toute la France :
   - **Dans les ZRP et ZRD :** Mise à l'abri des pondeuses élevées en plein air en bâtiment fermé. Les poules élevées en plein air peuvent être placées sur un parcours réduit sur autorisation préalable du préfet (DDPP) en cas de problème de bien-être animal ;
   - **Dans le reste du territoire : possibilité d'accès des pondeuses élevées en plein air à un parcours réduit, sur autorisation préalable du vétérinaire sanitaire.**

30 ans du CNPO

30 ans CNPO



- Format : 200 personnes
- Cibles : professionnels, politiques, journalistes, partenaires…
- **Mardi 17 novembre** :
  - 15h-19h : Conseil d'Administration CNPO
  - Lieu : La Maison Nationale des Eleveurs, 149 rue de Bercy 75012 Paris
  - 19h30-23h30 : Soirée festive et surprise dans un lieu emblématique de Paris (avec
  - transfert en bus depuis le lieu du CA)
- **Mercredi 18 novembre** : Matinée d'information du CNPO
  - 10h00 : Accueil des invités
  - 10h30-13h00 : tables rondes sur des thématiques et intervenants variés rythmées
  - par des pastilles vidéo « l'œil dans le rétro »
  - 13h00-16h00 : cocktail avec animations

⇨ **Quel format pour le CA SNIPO du 17 novembre matin ?**

30 ans CNPO



Sponsoring :

- Différentes formules proposées :
  - **2K €** : présence du logo de votre entreprise sur l'écran d'accueil le jour J
  - **5K €** : présence du logo de votre entreprise sur l'écran d'accueil le jour J, sur l'invitation et sur la newsletter de synthèse de l'événement
  - **10K €** : présence du logo de votre entreprise sur l'écran d'accueil le jour J, sur l'invitation et sur la newsletter de synthèse de l'évènement ;
    + Mise à disposition d'un espace dédié « point d'information » pour votre marque/entreprise le jour J, sur lequel vous pourrez installer votre kakémono, distribuer vos documents d'informations ;
    + Sponsorisation exclusive d'une des animations participatives proposées aux convives le jour J : « cette animation vous êtes offerte par… »

⇨ **Pour discussion : Sponsoring direct du SNIPO à l'évènement?**
Ou sponsoring laissé au choix de chaque entreprise adhérente ?

Argumentaire Porteurs de projet

Argumentaire pour Porteurs de projet

Pour rappel :

- Proposition remontée lors de la dernière Commission Communication, et présentée au CA du CNPO de juin ;
- Proposition : Etre plus proactif sur la communication concernant la perception des élevages, avec la préparation d'éléments de langage à destination des porteurs de projets pour répondre aux interrogations et contrer les idées reçues.
- Eléments de langage à discuter lors du CA CNPO du 9 septembre.

Impacts des arrêtés sécheresse

Arrêtés sècheresse

- Plusieurs alertes remontées ces dernières semaines sur les impacts des arrêtés sècheresse pris localement ;
- Alertes remontées également par les fédérations IAA utilisatrices d'ovoproduits ;
- Au niveau des départements concernés, **arrêtés préfectoraux qui prévoient des restrictions et réductions de prélèvement**. Les entreprises peuvent déposer des demandes de dérogations, acceptées ou non. Certains arrêtés préfectoraux conduisent à l'arrêt des prélèvements au niveau « crise » ce qui conduit à des arrêts de production.
- Note d'application (version du 13 août 2024) de l'arrêté sècheresse : **les œufs ne sont pas considérés comme des matières premières périssables**, et ne peuvent être exemptés ;
- Suggestion de demander des exemptions pour la catégorie "transformation agroalimentaire en flux poussé » ; avec demande de certains adhérents d'un soutien SNIPO sur ce sujet ;
- Sujet impactant toutes les IAA, et traité par l'ANIA, en lien avec le ministère.

⇨ **Quelle(s) action(s) possible(s) au niveau SNIPO ?**

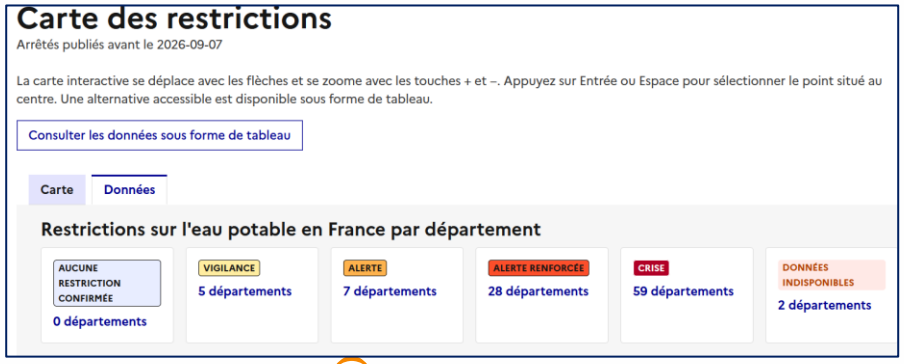

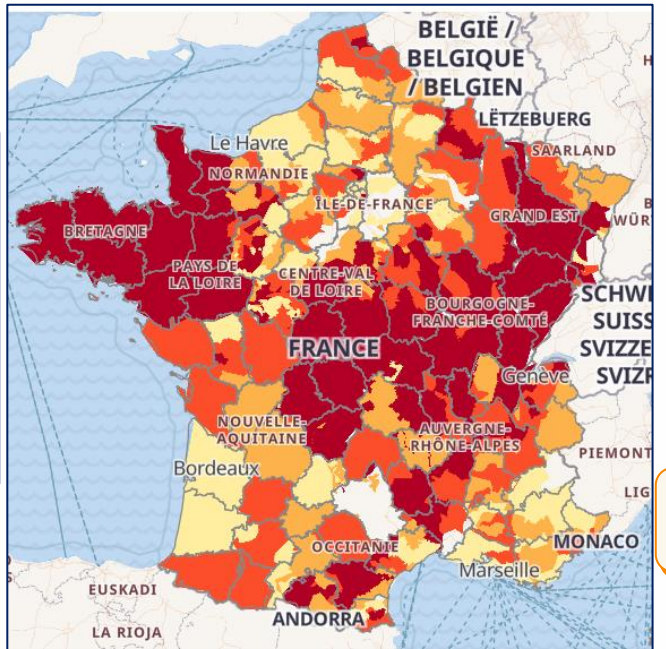

SNIPO Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Contrôles DGCCRF Jaune d’oeufs

Contrôles DGCCRF

- Campagne de contrôles menée ces derniers mois par les inspecteurs DGCCRF auprès des opérateurs ovoproduits ;

- Problématique remontée par plusieurs adhérents : *« **pratique commerciale trompeuse** sur les caractéristiques essentielles du bien, à savoir ses qualités substantielles et sa composition : **Vente de produits sous la dénomination « jaune d'œuf liquide » alors que les produits ont été ajustés avec du blanc d'œuf. »***

- Proposition d'une remontée du dossier au niveau SNIPO, et prise de contact avec la DGCCRF à prévoir rapidement.

⇨ **Pour discussion : D'autres opérateurs ovoproduits sont-ils concernés ? Validation d'une remontée du dossier au niveau SNIPO ?**

Nouvelle cotation

Nouvelle cotation

Prochaines échéances :

- 16 septembre : présentation au SPACE de la nouvelle cotation ;
- Début/courant octobre : **Déclinaison de la nouvelle cotation sur le sol ;**
- 1er janvier 2027 : **arrêt de la publication en doublon** de la cotation code 3 et bascule vers la nouvelle cotation uniquement.



Point Emballages

Point REP emballages

- Nouvelle REP des emballages professionnels :
  - concerne tous les emballages des produits consommés ou utilisés par les professionnels,

    ⇨ **Les emballages des ovoproduits seront concernés par cette nouvelle REP, qui englobera l'ancienne REP Restauration.**

    ⇨ **Les suremballages sont aussi concernés par cette nouvelle REP.**
- Agrément des trois structures candidates le vendredi 5 juin : Citeo PRO, Léko PRO et Twiice ;
- Décalage au 1er janvier 2027 pour la mise en œuvre opérationnelle de la REP Pro ;
- Maintien de la REP Restauration jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Bascule vers la nouvelle REP à anticiper auprès de Citéo Pro.



Point REP emballages

Articulation de la REP Pro et de la REP Emballages ménagers

- **Publication le 18 décembre 2025 de 2 arrêtés qui définissent le périmètre de la nouvelle REP ;**

- **Reprise des seuils** déjà prévus dans la REP Restauration précédente :
  - **Boite de 36 pièces** pour les œufs coquilles ;
  - **Emballage de 500g** pour les ovoproduits.

⇨ **En dessous de ces seuils, les emballages restent soumis à la REP Emballages ménagers ;**
⇨ **Au-dessus de ces seuils, les emballages seront soumis à la nouvelle REP Emballages professionnels.**

Point REP emballages

Concrètement, pour les entreprises :

1. **Prise de contact avec les éco-organismes** pour connaître les modalités d'accompagnement et les conditions tarifaires ;

2. Finalisation du **choix de l'éco-organisme** si pas encore fait ;

3. Pour les entreprises déjà engagées dans la REP Emballages de la Restauration (REP ER), anticipation de la transition contractuelle en prenant contact avec CITEO PRO (unique éco-organisme sur la REP ER).

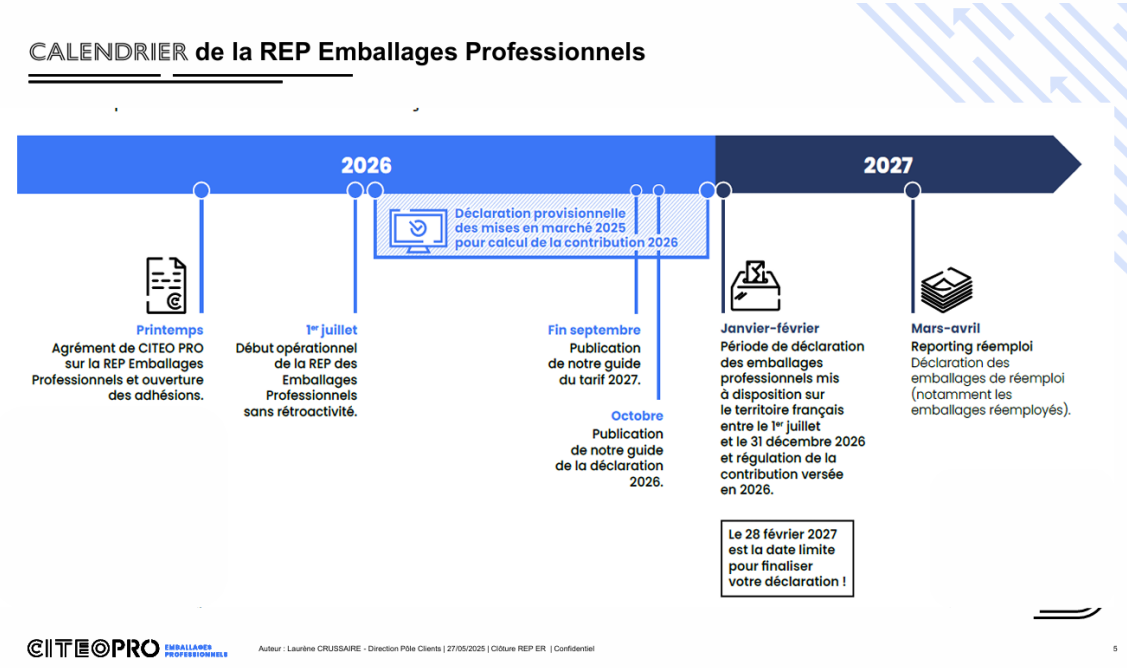

Point REP emballages

Cas particulier des MDD

- **Règlement européen PPWR** applicable au 12 aout 2026
- Dispositions spécifiques sur la définition du **fabricant/producteur d'emballages** ; avec impacts pour **le cas des MDD et marques propres :**

  ⇨ C'est le Distributeur qui est considéré comme fabricant et producteur de l'emballage ou du produit emballé.

  ⇨ En tant que producteur, ce sera donc **le Distributeur qui devra faire la déclaration auprès d'un éco-organisme** de ces produits emballés et **payer l'éco-contribution correspondante.**



Suite réunion SNIPO/FCD

Suite réunion SNIPO/FCD

Pour rappel :

- Réunion le 2 juin, suite à une sollicitation de la FCD ;
- Communication à l'oral des chiffres et données de la conjoncture économique de la filière, et demande de la FCD d'avoir ces chiffres à l'écrit.

Suite à cette réunion :

- Débrief auprès du CNPO et accord pour transmettre à l'écrit les données économiques ;
- Courrier du SNIPO à la FCD le 24 juin ;
- Retour mail de la FCD :
  - Rappel de leur demande d'une *« organisation possible de l'import par les acteurs de conditionnement sur les œufs coquilles au même titre que ce que vous faites pour les ovoproduits »* ;
  - Courrier officiel de réponse en préparation.

⇨ **Prochain rendez-vous prévu au SPACE**

Suite réunion SNIPO/DGCCRF

Retour réunion SNIPO/DGCCRF

Pour rappel :

- Réunion le 4 juin, sur le sujet de la nouvelle **interprétation DREETS Hauts-de-France** sur Egalim 2 et obligation d'intégrer des indicateurs de marché dans les contrats amonts ;
- Confirmation de la DGCCRF **d'intégrer un indicateur de marché**, en complément des indicateurs couts de production , et accord pour remonter le sujet au niveau du CNPO et de mettre en statu-quo le dossier dans l'attente ;
- Courrier du SNIPO diffusé aux entreprises adhérentes pour rappeler le dossier et les conclusions de la réunion ;

⇨ **Sujet à l'ordre du jour de la Commission Economie du CNPO du 18 septembre**

SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

Merci à tous pour votre attention !